



COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 30 juin 2011

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian, bourgmestre, M. Van Langenhove Marcel, M. Mertens Roger, M. Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, M. Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, M. Noltincx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, M. Coomans de Brachène Thierry, M. De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, M. Galluccio Roberto, M. Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, M. Verbist Eugène, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden Lucia, M. Mombeek Thierry, Mme Gordts Marleen (à partir du point 1), conseillers, et Mme De Taeye Katrien, secrétaire ff.

Excusés : M. De Lille Robert et M. Stubbe Alain, conseillers

Le président ouvre la séance.

La secrétaire ff. donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil par 19 voix pour et 1 abstention (Dewell Nathalie).

Un point supplémentaire est fixé à l'ordre du jour par M. Galluccio Roberto et M. Noltincx Didier :

- motion relative à l'amnistie des collaborateurs pendant l'occupation nazie

Ce point sera traité comme dernier point de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

1. Modifications budgétaires n° 1 et 2 : le président commente ce point ; Gordts Marleen intègre la séance. L'exercice ordinaire est approuvé par 15 voix pour et 6 contre (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Van Baden Lucia, Gordts Marleen).

L'exercice extraordinaire est approuvé par 15 voix pour et 6 contre (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Van Baden Lucia, Gordts Marleen).

2. Taxe sur les immeubles à l'abandon et insalubres : l'échevin Vander Voorde commente ce point ; le bourgmestre introduit un amendement, à savoir pour l'article 1^{er}, point 8 : « l'offre prolongée à la location ou à la vente de l'immeuble ou du logement » ; cet amendement est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Verhasselt Jan). Le règlement-taxe amendé est approuvé dans son ensemble par 20 voix pour et 1 abstention (Verhasselt Jan).
3. Approbation par la tutelle du compte annuel de l'exercice 2009 : il est pris connaissance de ce point.
4. Compte de la Fabrique d'église Saint-Servais – exercice 2010 : le président commente ce point ; ce point est approuvé par 17 voix pour, 2 contre (Noltinx Didier, Galluccio Roberto) et 2 abstentions (Carpriau Bernard, Verbist Eugène).
5. Compte de la Fabrique d'église Saint-Englebert – exercice 2010 : le président commente ce point ; ce point est approuvé par 18 voix pour, 1 contre (Galluccio Roberto) et 2 abstentions (Noltinx Didier, Verbist Eugène).
6. Correction à la demande du CPAS de la décision du Conseil communal du 31/03/2011 concernant le budget et le plan pluriannuel du CPAS : le président commente ce point ; ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
7. Mission d'architecture – Extension du réfectoire de l'école primaire francophone. Approbation de la dépense supplémentaire : le président commente ce point ; ce point est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Van Baden Lucia).
8. Placement de clôtures et portails au domaine scolaire : le président commente ce point ; approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication : ce point est approuvé par 16 voix pour et 5 abstentions (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Gordts Marleen).
9. Fourniture et installation de caveaux et de tombes au cimetière communal. Approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication : l'échevin Van Langenhove commente ce point ; ce point est approuvé par 17 voix pour et 4 abstentions (Andries Christian, Noltinx Didier, Galluccio Roberto, Verbist Eugène).
10. Modification du règlement complémentaire de roulage : aménagement d'un passage pour piétons au Rassel à hauteur de la Rue H. Verriest : l'échevin Mertens commente ce point ; le conseiller Coomans de Brachène introduit un amendement, à savoir : aménagement d'un passage pour piétons dans la Rue Hugo Verriest à hauteur du carrefour avec le Rassel : cet amendement est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Gordts Marleen). Ce point est approuvé dans son ensemble A L'UNANIMITE.
11. Approbation de la convention avec la Ville de Bruxelles concernant l'application du marquage routier Chaussée Romaine : l'échevin Mertens commente ce point ; ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
12. Modification du règlement complémentaire de roulage : adaptation de la circulation Chaussée Romaine : l'échevin Mertens commente ce point ; ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
13. Ecole primaire communale francophone – Ratification : attribution de soutien à la direction (TIVOLI) : à l'école primaire communale francophone : 12 heures à charge du budget de fonctionnement de la commune : ce point est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Van Baden Lucia).

14. Ecole primaire communale francophone – Ratification de la nomination d’une institutrice à raison de 12/24 heures par semaine – Récupération via le budget de fonctionnement (TIVOLI) : ce point est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Van Baden Lucia).
15. Ecole primaire communale francophone – Ratification de la nomination temporaire d’un professeur de néerlandais – 3/24 heures à charge du budget de fonctionnement de la commune : ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Van Baden Lucia).
16. Ecole primaire communale francophone – Ratification de la nomination temporaire d’une puéricultrice – 08/32 heures à charge du budget de fonctionnement de la commune : ce point est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Van Baden Lucia).
17. Ecole primaire communale francophone – Adaptation du règlement de travail pour les membres du personnel de l’école communale francophone : le président commente ce point ; ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Van Baden Lucia).
18. Ecole primaire communale néerlandophone – Adaptation du règlement de travail pour les membres du personnel de l’école communale néerlandophone : ce point est approuvé A L’UNANIMITE.
19. Ecole primaire communale néerlandophone – Activités extra-muros de plusieurs jours pour l’année scolaire 2011-2012 : l’échevine Van der Straeten commente ce point ; ce point est approuvé A L’UNANIMITE.
20. Ecole primaire communale néerlandophone – 12 heures à charge de la commune – attribution de soutien à la direction – TIVOLI : l’échevine Van der Straeten commente ce point ; ce point est approuvé A L’UNANIMITE.
21. Ecole primaire communale néerlandophone – Initiation des enfants de l’école primaire par les professeurs aux activités sportives de la Fondation flamande pour la promotion du sport à l’école (SVS) le mercredi après-midi – année scolaire 2011-2012 : l’échevine Van der Straeten commente ce point ; la séance est suspendue pour 5 minutes. Les articles 1^{er} et 2 sont soumis à un vote distinct. L’article 1^{er} est approuvé A L’UNANIMITE. L’article 2 est approuvé par 9 voix pour, 4 contre (Noltinx Didier, Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène) et 8 abstentions (Andries Christian, Carpriau Bernard, Mertens Roger, Govaere-Laurent Marie-Françoise, Van Cauwenberghe Fernande, Coomans de Brachène Thierry, Dewell Nathalie, Mombeek Thierry).
22. Approbation de la convention de coordination entre la commune et le Campus Wemmel concernant l’utilisation de la piscine pour la natation scolaire, le dimanche, l’aquagym (CPAS) et la natation pendant les vacances : l’échevine Van der Straeten commente ce point ; ce point est approuvé A L’UNANIMITE.
23. Avantages sociaux en matière d’enseignement – Approbation de la convention entre la commune et l’école primaire libre Saint-Joseph dans le cadre du décret concernant l’enseignement complémentaire au niveau local du 30 novembre 2007 : l’échevine Van der Straeten commente ce point ; ce point n’est pas approuvé, par 9 voix pour, 10 contre (Carpriau Bernard, Mertens Roger, Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier, Coomans de Brachène Thierry, Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, Dewell Nathalie, Mombeek Thierry) et 2 abstentions (Andries Christian, Van Cauwenberghe Fernande).
24. Avantages sociaux en matière d’enseignement – Approbation de la convention entre la commune et l’école primaire libre Mater Dei dans le cadre du décret concernant l’enseignement complémentaire au niveau local du 30 novembre 2007 : ce point n’est pas approuvé, par 9 voix pour, 10 contre (Carpriau Bernard, Mertens Roger, Govaere-Laurent

Marie-Françoise, Noltinx Didier, Coomans de Brachène Thierry, Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, Dewell Nathalie, Mombeek Thierry) et 2 abstentions (Andries Christian, Van Cauwenberghe Fernande).

25. Approbation du règlement concernant l'octroi du titre de citoyen honoraire : le bourgmestre commente ce point ; ce point est approuvé par 12 voix pour et 7 abstentions (Van Langenhove Marcel, Vander Voorde Herman, Van der Straeten Monique, De Visscher Raf, Moreau Jacqueline, Van Baden Lucia, Gordts Marleen). Vansteenkiste Walter et Verhasselt Jan ont refusé de voter.
26. Octroi du titre de citoyen honoraire – M. J. Verminnen : ce point est approuvé par 12 voix pour et 4 abstentions (Van Langenhove Marcel, Moreau Jacqueline, Van Baden Lucia, Gordts Marleen).
Vander Voorde Herman, Van Steenkiste Walter, De Visscher Raf, Verhasselt Jan et Van der Straeten Monique ont refusé de voter.
27. Octroi du titre de citoyen honoraire – M. E. Lederhandler : ce point est approuvé par 12 voix pour et 4 abstentions (Van Langenhove Marcel, Moreau Jacqueline, Van Baden Lucia, Gordts Marleen). Vansteenkiste Walter quitte la séance. Vander Voorde Herman, De Visscher Raf, Verhasselt Jan et Van der Straeten Monique ont refusé de voter.
28. Octroi du titre de citoyen honoraire – Mme Liliane Couck : ce point est approuvé par 11 voix pour et 5 abstentions (Van Langenhove Marcel, Sarels Jeannine, Moreau Jacqueline, Van Baden Lucia, Gordts Marleen). De Visscher Raf quitte la séance. Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan et Van der Straeten Monique ont refusé de voter.
Vansteenkiste Walter réintègre la séance.
29. Octroi du titre de citoyen honoraire – Mme Van Palm Nicole : ce point est approuvé par 11 voix pour et 5 abstentions (Van Langenhove Marcel, Sarels Jeannine, Moreau Jacqueline, Van Baden Lucia, Gordts Marleen). Vander Voorde Herman, Van Steenkiste Walter, Verhasselt Jan et Van der Straeten Monique ont refusé de voter.
De Visscher Raf réintègre la séance.
30. Octroi du titre de citoyen honoraire – M. Verbraeken Hugo : ce point est approuvé par 12 voix pour et 4 abstentions (Van Langenhove Marcel, Moreau Jacqueline, Van Baden Lucia, Gordts Marleen). Vander Voorde Herman, Vansteenkiste Walter, De Visscher Raf, Verhasselt Jan et Van der Straeten Monique ont refusé de voter.
31. Octroi du titre de citoyen honoraire – Mme Anne Teresa De Keersmaecker : ce point est approuvé par 12 voix pour et 4 abstentions (Van Langenhove Marcel, Moreau Jacqueline, Van Baden Lucia, Gordts Marleen). Vander Voorde Herman, Vansteenkiste Walter, De Visscher Raf, Verhasselt Jan et Van der Straeten Monique ont refusé de voter.
32. Rupture de consensus : proposition de spectacle Bert Kruismans « La Flandre pour les nuls » : le bourgmestre commente ce point ; ce point est approuvé par 12 voix pour et 6 abstentions (Van Langenhove Marcel, Vander Voorde Herman, Van der Straeten Monique, Moreau Jacqueline, Mevr. Van Baden Lucia, Gordts Marleen). Vansteenkiste Walter, De Visscher Raf et Verhasselt Jan ont refusé de voter.
33. Vacance d'un poste d'agent contractuel chef de service pour les affaires internes (A1a-A3a) : l'échevin Van Langenhove commente ce point ; Verbist Eugène et Noltinx Didier quittent la séance ; ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
34. Adaptation du statut juridique du personnel : l'échevin Van Langenhove commente ce point ; Noltinx Didier réintègre la séance ; ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
Verbist Eugène réintègre la séance.

A la demande du conseiller Vansteenkiste (se basant sur l'article 4§2 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal du fait que ce sujet touche à sa vie privée et qu'il souhaite expliquer son vote au Conseil communal), le président ordonne que le point supplémentaire 37, à savoir la motion introduite par Galluccio Roberto et Noltincx Didier, soit traité à huis-clos.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller De Visscher

- Demande une explication au sujet de la diffusion des matches de football par les différentes compagnies comme Numéricable et Telenet. Le bourgmestre répond qu'une enquête est en cours.
- Constate qu'un communiqué de presse a été diffusé au sujet de Villa 3'sje. Il estime que la sécurité des lieux destinés à l'accueil des enfants doit être analysée. L'échevine Van der Straeten répond que cette remarque est fondée.
- Demande une explication au sujet des panneaux d'exposition achetés. Par quelles associations sont-ils utilisés ? Quand et combien de fois ? Le bourgmestre répond que ce point sera examiné.

Conseillère Mme Van Baden

- Demande pourquoi les indépendants qui ne sont pas inscrits à Wemmel ne peuvent pas utiliser la déchetterie. L'échevin Vander Voorde répond que c'est la loi. Ils doivent faire appel à des sociétés privées.

Conseiller Dewell

- Demande une explication au sujet de la situation des PPA Saint-Englebert et Centre. L'échevin Vander Voorde répond que ces plans ont été approuvés la semaine dernière par le Ministre et que ces dossiers parviendront au service dans le courant du mois.

Conseiller Galluccio

- Demande une explication au sujet du point 10 du Collège du 18/05 : une habitation unifamiliale a été transformée en appartements. L'échevin Vander Voorde était-il au courant ? Quelle sanction a été prise ? Le conseiller Galluccio demande la démission de l'échevin Vander Voorde.

L'échevin Vander Voorde répond qu'un P.V. a été dressé par le service Aménagement du territoire. Les occupants ont dans l'intervalle été expulsés.

Conseiller Mombeek

- Demande également une explication au sujet du point 10 du Collège du 18/05. Il trouve qu'il est intolérable que le service Population inscrive plus de 10 personnes à la même adresse. La police doit également procéder à un contrôle.

L'échevin Vander Voorde répond qu'il a été procédé à une expulsion et que les personnes n'étaient pas toutes inscrites.

Le bourgmestre répond qu'un contrat de bail enregistré doit être présenté avant qu'il ne puisse être procédé à une inscription. La police a également adapté sa méthode pour le contrôle.

La secrétaire faisant fonction, Katrien De Taeye, quitte la séance.

Monsieur Wim Verdoodt, chef de service des affaires territoriales, devient secrétaire faisant fonction.

SEANCE A HUIS-CLOS

35. Nomination du secrétaire communal : tant les rapports du bureau externe « Accord Group » que la nomination de Katrien de Taeye sont approuvés A L'UNANIMITE.
36. Procédure de sélection pour le poste de secrétaire communal – constitution d'une réserve de recrutement : ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

Katrien De Taeye réintègre la séance.

Elle prête serment entre les mains du président, en séance publique, dans les termes suivants :
« Je jure de respecter fidèlement les obligations de ma fonction. ».

SEANCE A HUIS-CLOS

37. Motion relative à l'amnistie des collaborateurs pendant l'occupation nazie : Gallucio Roberto et Noltinx Didier donnent lecture de la motion. Vansteenkiste Walter quitte la séance. La première phrase est approuvée par 16 voix pour, 1 contre (Van Baden Lucia) et 3 abstentions (De Visscher Raf, Gordts Marleen et Verhasselt Jan).

La deuxième phrase est approuvée par 12 voix pour, 2 contre (Vander Voorde Herman et Van Baden Lucia) et 6 abstentions (Moreau Jacqueline, Van der Straeten Monique, De Visscher Raf, Gordts Marleen, Van Langenhove Marcel et Verhasselt Jan).

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 12 août 2011.

Wemmel, le 19 juillet 2011

Par ordonnance :
La Secrétaire ff.
(s) Mme K. DE TAEYE

Le Président
(s) B. CARPRIAU